

et de médicamenter, à ses propres frais, les malades de la ville, et on lui refuserait même l'eau dont elle a besoin, tant pour apaiser leur soif, que pour préparer leurs aliments, et entretenir la propreté autour d'eux?... C'est un procédé si extraordinaire que nous ne saurions nous l'expliquer. Nous préférons l'attribuer à une erreur qui, nous l'espérons, sera bientôt réparée.

« 11° Après avoir, pendant deux siècles et demi, consacré le fruit de ses épargnes et du travail pénible de tous ses membres au soulagement des misères de la ville de Québec, la Communauté de l'Hôtel-Dieu avait lieu d'espérer qu'au moins, à l'occasion de ses nouvelles constructions, on ferait pour elle ce que l'on a jugé à propos de faire à l'égard de certaines compagnies qui, vu des causes très légitimes ont été exemptées de taxes pour plusieurs années : l'Hôtel Frontenac, par exemple, des manufactures et d'autres établissements, qui réaliseront des profits quotidiens, tandis que l'Hôtel-Dieu donne toujours, sans jamais recevoir.

« 12° Enfin, lorsqu'elles ont entrepris leurs nouvelles constructions, vos pétitionnaires étaient loin de s'attendre aux embarras qu'on leur cause aujourd'hui, par l'imposition de nouvelles taxes ; et si la loi actuelle devait suivre son cours, en ce qui les concerne, elles se trouveraient en face de questions difficiles à résoudre... peut être même dans la nécessité de retarder l'ouverture de leur nouvel hôpital, vu le surcroît de dépenses qu'il va leur occasionner.

« Mais confiantes dans la sagesse et dans les généreuses dispositions des membres de l'Honorable Conseil de Ville, vos suppliants espèrent que les motifs allégués par eux auront été pris sérieusement en considération, et qu'on voudra bien, à l'avenir tenir leurs propriétés exemptes de toutes taxes.

« Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

« Hôtel-Dieu du Précieux Sang,

« Québec, 1^{er} octobre 1892.

» Sœur SAINTE-BARBE, Supérieure,

« Au nom de la Communauté. »

Nous profitons de l'occasion pour ajouter quelques détails qui ont leur importance.

L'Hôtel-Dieu a été fondé par la duchesse d'Aiguillon, avec l'aide du cardinal de Richelieu, en 1639.

Il reçut de ses fondateurs une rente de 300 piastres au capital de \$4000. Un peu plus tard, la duchesse d'Aiguillon et le Cardinal de Richelieu doublèrent cette rente et ce capital.